

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (3) : Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

### Délibération N°DEL20230920\_01

### Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe le conseil d'administration qu'il lui appartient de modifier les grades de postes permanents présents au tableau des effectifs pour les ajuster au grade des agents recrutés, dans le respect des effectifs autorisés, ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Service restauration	<u>1 poste</u> <b>Agent social principal</b> <b>1ère classe</b> (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> <b>Agent de maitrise</b> (Cat. C) Temps complet	01/10/2023
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
La Peuplerie et Agora	<u>1 poste</u> <b>Agent social</b> (Cat. C) Temps non complet 28/35		01/09/2023
La Peuplerie et Agora	<u>1 poste</u> <b>Agent social</b> (Cat. C) Temps non complet 28/35	<u>1 poste</u> <b>Agent social</b> (Cat. C) Temps non complet 31/35	01/09/2023
La Peuplerie et Agora	<u>1 poste</u> <b>Auxiliaire de soins principal</b> <b>2ème classe</b> (Cat. B) Temps non complet 28/35	<u>1 poste</u> <b>Auxiliaire de soins principal</b> <b>2ème classe</b> (Cat. B) Temps non complet 31/35	01/09/2023
La Peuplerie et Agora	<u>2 postes</u> <b>Auxiliaire de soins principal</b> <b>2ème classe</b> (Cat. B) Temps non complet 28/35	<u>2 postes</u> <b>Auxiliaire de soins principal</b> <b>2ème classe</b> (Cat. B) Temps complet	01/09/2023
La Peuplerie et Agora	<u>2 postes</u> <b>Aide-Soignant</b> <b>Classe Supérieure</b> (Cat. B) Temps non complet 28/35	<u>2 postes</u> <b>Aide-Soignant</b> <b>Classe Supérieure</b> (Cat. B) Temps complet	01/10/2023
La Peuplerie et Agora	<u>1 poste</u> <b>Agent social</b> (Cat. C) Temps non complet 28/35		01/10/2023

02/10/23

Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
Reçu en préfecture le 29/09/2023  
Publié le 02 OCT. 2023  
ID : 085-200073922-20230920-DEL20230920\_01-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Crée et supprime les postes ci-dessus listés ;
- Dit que pour le poste ouvert sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra le garde du candidat retenu,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse
- Autorise, le cas échéant, Monsieur le Président à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8ème échelon du grade retenu,
- Dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (3) : Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

### Délibération N°DEL20230920\_02

## Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées

Monsieur le Président présente le Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées comme une réponse correspondant aux axes stratégiques souhaités par Terres de Montaigu : répondre à la population du territoire qui souhaite de plus en plus vieillir à domicile mais dont les conditions ne sont aujourd'hui pas assez structurées pour le grand âge et la perte d'autonomie.

Pour améliorer le parcours des personnes âgées à domicile, la mission du CRT comporte deux modalités d'intervention :

- Volet 1 : mobilisation des compétences et des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Il concerne toutes les personnes âgées sans conditions afin de prévenir la perte d'autonomie, d'informer et d'orienter.
- Volet 2 : mise en place de 30 places d'accompagnement renforcé à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement plus intensif, similaire à celui d'un EHPAD, quand les accompagnements proposés par les services d'aide et de soins ne suffisent plus (file active de 30 personnes).

Des actions de prévention et un dispositif d'accompagnement renforcé à domicile est imaginé et construit avec les partenaires du territoire pour améliorer les conditions de vie à domicile des personnes âgées et de leurs aidants, afin d'éviter les entrées en EHPAD. Le CIAS dans sa nouvelle configuration permet de fédérer les acteurs du territoire pour ainsi mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Le CRT sera domicilié à « Mon Espace Service » Zone d'activités de la Bretonnière, Boufféré 85600 Montaigu-Vendée, pour être au service de la population après un premier contact en mairie.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02 OCT. 2023

ID : 085-200073922-20230920-DEL20230920\_02-DE

De nouvelles conventions de partenariat seront proposées pour La Chimotaie, le Nid des Aidants et le DAPS 85.

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à déposer la candidature du CIAS sur l'appel à candidature,
- Autorise Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions de partenariat et à signer tous les actes nécessaires.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*



## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation :** 14 septembre 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 17  
**Quorum :** 9

**Étaient présents (11) :** Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

**Étaient représentés (2) :** Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

**Étaient absentes excusées (3) :** Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

**Était absent (1) :** Anthony BONNET

**Assistaient également à la réunion :** Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

### Délibération N°DEL20230920\_03

## Fusion des autorisations des deux EHPAD multisite du CIAS

Monsieur le Président rappelle que le CIAS possède 2 autorisations multisite pour ces EHPAD, issues de l'histoire des deux anciens CIAS avant la fusion en 2017, EHPAD multisite Terres de Montaigu et EHPAD multisite Rocheservière.

Il informe les membres du Conseil d'administration qu'il lui appartient de demander aux autorités compétentes la fusion de ces autorisations pour la gestion des deux EHPAD multisite.

Monsieur le Président explique en effet que cette autorisation unique simplifiera la gestion des établissements avec un seul budget permettant ainsi une meilleure répartition en fonction des spécificités de chaque structure.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

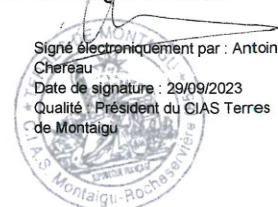
- Demande une fusion de l'autorisation EHPAD multisite Rocheservière avec l'autorisation de l'EHPAD multisite Terres de Montaigu,
- Garde l'EHPAD multisite Terres de Montaigu comme pivot de cette fusion,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu



## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (3) : Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

### Délibération N°DEL20230920\_04

## Répartition des places EHPAA et EHPAD entre les résidences L'Arbrasève à Rocheservière et Martial Caillaud à L'Herbergement

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que la résidence L'Arbrasève à Rocheservière compte 10 places non médicalisées EHPAA et aucune place EHPAD temporaire. La résidence Martial Caillaud à L'Herbergement quant à elle ne compte aucune place non médicalisée EHPAA et 5 places EHPAD temporaires.

Monsieur le Président indique que cette répartition n'est pas en adéquation avec les demandes formulées par la population.

Il propose à l'assemblée que les 10 places non médicalisées EHPAA soient réparties de façon égale entre les résidences de L'Arbrasève à Rocheservière et Martial Caillaud à L'Herbergement.

En contrepartie, 5 places EHPAD de la résidence Martial Caillaud seront transférées vers la résidence L'Arbrasève dont 2 temporaires.

Il précise que la modification proposée n'affecte en rien la capacité totale de chaque établissement mais qu'il s'agit de répartir au mieux la typologie des places en fonction des besoins.

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur les transferts des places et soumettre la demande au Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02 OCT. 2023

ID : 085-200073922-20230920-DEL20230920\_04-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Accorde le transfert de 5 places EHPAA de la résidence L'Arbrasève à Rocheservière vers la résidence Martial Caillaud,
- Accorde le transfert de 5 places EHPAD de la résidence Martial Caillaud à L'Herbergement vers la résidence L'Arbrasève à Rocheservière, dont 2 places temporaires
- Autorise Monsieur le Président à soumettre la demande aux autorités, Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé, et effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée





## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (11) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAU – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (3) : Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

### Délibération N°DEL20230920\_05

### Orientations budgétaires 2024

Monsieur le Président expose au conseil les propositions budgétaires des budgets annexes, en cohérence avec les négociations CPOM en cours :

- EHPAD multisite secteur Centre et Ouest pour la partie hébergement, dépendance et soin,
- SSIAD (Service de Soins Infirmiers A domicile)

Sont présentés les propositions de prix de journées soumis aux autorités de tarification que sont le Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Régionale de Santé, en cohérence avec les négociations CPOM en cours.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve les propositions budgétaires pour les budgets annexes soumis à l'approbation des autorités de tarification (ARS et/ou Conseil Départemental), du CIAS Terres de Montaigu, ainsi que les propositions tarifaires qui en découlent, telles que présentées en séance,
- Charge Monsieur le Président de soumettre ces propositions à la Direction de la solidarité et de la famille du Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Glonette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu



## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (11) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (3) : Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

### Délibération N°DEL20230920\_06

### Décision modificative n°1 Budget annexe 43156 SSIAD

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des budgets afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

#### BUDGET ANNEXE « SSIAD »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
61558	Autres matériels et outillages	6 500,00 €	
61563	Location matériel de transport	15 500,00 €	
778	Autres produits exceptionnels		21 500,00 €
<b>Total Section de fonctionnement</b>		<b>21 500,00 €</b>	<b>21 500,00 €</b>

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe 43156 SSIAD approuvé par le Conseil d'Administration le 23 février 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°1 du budget annexe 43156 SSIAD telle que présentée ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu



## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (3) : Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

### Délibération N°DEL20230920\_07

#### Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 544,73 €, concernant des prestations d'entretien annulées, répartie comme suit :

N° liste	Motif annulation	Budget EHPAD Montaigu	Total général
6240530315	Poursuite sans effet	544,73 €	544,73 €
Total général		544,73 €	544,73 €

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance des créances à admettre en non-valeur.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Admet en non-valeur des créances irrécouvrables pour 544,73 € sur le budget annexe 43151 EHPAD Montaigu.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu

